

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01129
Numéro SIREN : 823 921 788
Nom ou dénomination : 2XL FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 3614

2XL FRANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 427 500.00 €

Siège social : Adret du 116-117 Bâtiment LB1

Zone Logistique B

62119 DOORGES

823 921 788 RCS ARRAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 MAI 2023

(...)

QUATRIEME DECISION

Le mandat de la société AEQUITAS AUDIT SOCIETE DE COMISSARIAT AUX COMPTES, commissaire aux comptes, étant arrivé à expiration et la société n'étant plus tenue d'avoir au moins un commissaire aux comptes, l'associé unique décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions et de ne pas le remplacer.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la société ECS CORPORATE nv représentée de manière permanente par Monsieur Philippe MATHIEU de ses fonctions de Directeur Général, avec effet le 5 juin 2023, et lui donne quitus de sa gestion pour l'exécution de son mandat de Directeur Général.

L'associé unique décide de pourvoir à son remplacement et nomme en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 5 juin 2023 et pour une durée illimitée :

La société Ter Wind Invest,
Société à responsabilité limitée de droit belge,
dont le siège est fixé sis Scharphoutstraat 106, B-8380 BRUGGE (Belgique),
immatriculée au Registre des personnes morales de GENT division BRUGGE sous le
numéro 0779.311.856,
et représentée par son administratrice, Madame Christine DE DIJCKER.

Le Directeur Général exercera son mandat conformément aux présents statuts.

La rémunération éventuelle du Directeur Général sera fixée par décision ultérieure.

Le Directeur Général aura droit en outre au remboursement des frais de représentation et de déplacement de ses représentants, sur justificatifs.

Madame Christine DE DIJCKER, représentant légal la société nommée, déclare accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la Société et n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Certifié conforme par la Société Présidente CHRIMARC
représentée par Mme Christine DE DIJCKER**

DocuSigned by:
Christine DE DIJCKER
773264F4F71A4C7...